

VILLAZ, le 24 novembre 2025

Cimetière
Reprise des concessions abandonnées

AVIS DE CONSTAT D'ABANDON DE CONCESSIONS

Le maire de la commune de Villaz informe les descendants ou successeurs des défunts VEYRAT PARISIEN Pierre et Marie Clémentine née TISSOT, en leur vivant demeurant à VILLAZ (Haute-Savoie) décédés respectivement les 03 décembre 1946 à VILLAZ (Haute-Savoie) et le 22 septembre 1963, et auxquels une concession perpétuelle double avait été délivrée dans le cimetière communal de Villaz, par acte du 30 octobre 1955, que par application des articles L.2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et R. 2223-13 et suivants du même code, il sera procédé dans ledit cimetière, le jeudi 15 janvier 2026 à 10 heures 40, au constat de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession et les invite à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Christian MARTINOD

Maire de VILLAZ

